

# PIERRE RIBEAUD

Député de la 5<sup>ème</sup> circonscription de l'Isère



Lettre d'actualité de Pierre Ribeaud – Vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2016 – n°30

## ■ EXAMEN DE LA LOI ÉGALITÉ CITOYENNETÉ À L'ASSEMBLÉE

Le projet de loi Égalité et Citoyenneté entame son examen à l'Assemblée nationale. Ce texte de rassemblement est la traduction législative des mesures issues des Comités interministériels à l'égalité et à la citoyenneté.

Le projet de loi consacre 3 priorités indispensables pour retisser les liens de la communauté nationale :

- la citoyenneté et notamment l'émancipation des jeunes (création de la réserve civique, du congé d'engagement, reconnaissance de l'engagement étudiant, généralisation du service civique) ;
- le logement pour lutter contre la « ghettoïsation » de certains quartiers (renforcement de la loi SRU, rendre plus juste les critères d'accès au logement social, nouvelle offre de logements sociaux à bas loyers,...) ;
- l'égalité réelle (droits nouveaux pour les conseils citoyens, diversification de l'accès à la fonction publique, sanctions accrues en cas de négationnisme, d'apologie de la traite négrière et de l'esclavage, de sexisme, de bizutage ; droit à la restauration scolaire pour tous les enfants ; suppression du livret de circulation pour les « gens du voyage »,...).

## ■ LA RELANCE DE LA CONSTRUCTION SE CONFIRME

La reprise de la construction, observée depuis plus d'un an en termes d'autorisations de logements comme de mises en chantier, se poursuit en s'amplifiant.

Le nombre de logements autorisés à la construction s'établit à près de 100 000 sur 3 mois, soit une hausse de +12,1 %. La croissance des mises en chantier se confirme et s'amplifie également : les constructions de logements commencées au cours des 3 derniers mois augmentent de +3,8 % par rapport au même trimestre en 2015 ; 355 600 chantiers ont été lancés depuis 12 mois, en hausse accélérée de +5,7 %.

La construction de locaux non résidentiels affiche également une dynamique positive et durable, signe de la reprise économique dans son ensemble (hausse de +6,8 % sur 12 mois).

## ■ PRÉCISIONS SUR L'ACCORD COMMERCIAL ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LE CANADA

Nombreux parmi vous sont ceux qui ont exprimé des inquiétudes sur la question des négociations des traités transatlantiques (TAFTA, CETA). J'ai eu l'occasion dans ma lettre n°22 du 4 mai 2016 d'apporter quelques précisions sur l'opposition très claire de la France au TAFTA, tel qu'il est actuellement prévu.

Je voudrais apporter également quelques éléments concernant le CETA, l'accord commercial avec le Canada, qui suscite lui aussi des interrogations légitimes.

Un des premiers points qui diffère entre les deux est le mécanisme des tribunaux d'arbitrages. Suite à un important travail diplomatique, le Canada a donné son accord à la création d'une Cour publique, pour en finir avec les dérives de tribunaux privés d'arbitrage et rompre avec l'ancien système du mécanisme d'arbitrage investisseurs-états.

Les juges de cette Cour publique seront désignés et rémunérés par les États et il ne sera en aucun cas possible de poursuivre en justice des politiques publiques. Par ailleurs, ce traité protège les appellations. Contrairement au TAFTA, le CETA protège plus de 173 indications géographiques, dont 42 uniquement dédiées à la France, parmi lesquelles 28 concernent des fromages.

Les produits ne pourront être importés et vendus dans l'Union européenne que s'ils respectent pleinement notre réglementation. Des mesures de protection de notre marché de viande bovine sont établies, un quota est instauré – il ne représente que 0,6% de la production de viande bovine européenne – au-delà, les droits de douane sont maintenus.

L'accès au marché canadien est facilité via la suppression de restrictions d'accès, ce qui va permettre à de nombreuses entreprises françaises de développer l'export, notamment dans l'industrie textile et dans le domaine des services. Le marché agricole va bénéficier d'une large ouverture, des quotas ont été fixés, et permettent de supprimer 92% des droits de douanes.

La France reste extrêmement vigilante à l'égard du TAFTA, dont l'adoption dépendra d'un vote à la majorité absolue au Parlement européen, d'une ratification à l'unanimité par les États-membres et enfin de l'adoption par les parlements nationaux des vingt-huit États membres. La position de la France restera ferme : cet accord doit être avantageux pour les intérêts économiques, sociaux et environnementaux de la France, autrement il sera rejeté.

## ■ ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU FOOTBALL CLUB DES 2 ROCHERS – SAMEDI 25 JUIN AU FONTANIL-CORNILLON



Le 2 Rochers football club (2RFC), qui rayonne sur tout l'ex-canton de Saint-Égrève, m'a convié samedi matin à son assemblée générale en présence de Stéphane Dupont-Ferrier, nouveau maire du Fontanil Cornillon, Pierre Paillardon, adjoint au maire de Saint-Egrève, et René Terpent, conseiller municipal du Fontanil.

Après la présentation du rapport sportif de la saison, par le président Jean-François Périnel, les 24 entraîneurs sont revenus sur l'année écoulée.

Avec un effectif de 28 équipes pour 504 licenciés (éducateurs, dirigeants et arbitres compris), le club est classé 6<sup>e</sup> club en Isère en nombre de licenciés. Le club compte par ailleurs 41 joueuses et se félicite de cette hausse des effectifs féminins (21 l'an passé, soit une augmentation de +114 %).

Les joueurs du 2RFC ont participé à plus de 600 matchs et 2000 heures d'entraînement.

Michel Muffat Joly, président du district de l'Isère, est venu saluer l'assemblée pour les féliciter du travail accompli. Le président a insisté sur le Label Jeunes, voté en 2014, qui entre dans sa phase d'application en lieu et place du Label "École du football". Cet outil entend favoriser notamment le déploiement du football à l'école, la formation et la mise en place d'un plan de féminisation.

### ■ INAUGURATION DU PÔLE ARTISTIQUE ET CULTUREL – SAMEDI 25 JUIN AU TOUVET



À l'invitation de Laurence Théry, maire du Touvet, j'ai assisté à l'inauguration du nouveau Pôle artistique et culturel de la commune, au cœur du quartier de la gare réhabilité. Composé de trois niveaux, ce bel ensemble, lumineux et fonctionnel, comprend notamment une salle modulable de 140 m<sup>2</sup> destinée à accueillir les activités périscolaires mais aussi et surtout des expositions et des concerts, ainsi qu'une chambre pour accueillir des artistes en résidence au 1<sup>er</sup> étage.

Dans mon intervention, j'ai rappelé le rôle primordial du monde associatif dans le tissu social et souligné qu'à l'heure actuelle les créations d'association se font principalement dans le domaine de la culture. La culture, dont le budget au niveau national est en hausse de 3%. Un engagement fort de l'État dont a également directement bénéficié le projet du Touvet via la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

### ■ GRANDE BRADERIE ORGANISÉE PAR GRÉS'Y – SAMEDI 25 JUIN À LUMBIN



L'association Grésivaudan synergies associatives organisait le week-end dernier à Lumbin une grande braderie solidaire où les nombreux visiteurs pouvaient acquérir un grand choix de vêtements ou d'objets du quotidien.

Je suis venu saluer le travail des bénévoles et les féliciter pour leur implication dans cette démarche solidaire. Grés'y est une structure d'insertion œuvrant autour de la collecte, du tri, du recyclage, etc. Elle comprend 268

sympathisants, 102 adhérents et 32 donateurs, sans oublier les nombreux bénévoles engagés dans les multiples activités.

## ■ SIGNATURE DU CONTRAT DE MIXITÉ SOCIALE – LUNDI 27 JUIN AU VERSOUD



Lundi, j'ai accueilli Thierry Repentin, délégué interministériel à la mixité sociale dans l'habitat, venu signer, en compagnie de Lionel Beffre, préfet de l'Isère, un contrat de mixité sociale engageant la commune du Versoud -

représentée par son maire Patrick Janolin - et l'État à tout mettre en œuvre pour construire assez de logements à la fin de la période triennale 2014- 2016.

L'État s'engage à participer financièrement quand la commune doit, dans son PLU, inscrire l'obligation de la construction de logements sociaux sur ses projets de construction.

Une exigence que remplit le futur parc de logements Lilate, dont les travaux commenceront en septembre, avec 150 logements dont 50 sociaux et un parc d'1,2 ha. Ce contrat est le premier en Isère. Il pourrait éviter aux communes signataires des pénalités potentiellement plus élevées prévues dans la future Loi Égalité Citoyenneté.

**PIERRE RIBEAUD**  
*Permanence*  
77 place de la Mairie / 38660 LA TERRASSE  
Tél. : 04 76 92 18 96 / Fax : 04 76 92 18 98  
Bureaux accessibles aux personnes à mobilité réduite  
 [Facebook.com/PierreRibeaudDepute](https://www.facebook.com/PierreRibeaudDepute)



ASSEMBLÉE  
NATIONALE

Suivez l'actualité de Pierre Ribeaud sur [Facebook.com/PierreRibeaudDepute](https://www.facebook.com/PierreRibeaudDepute)

Pour modifier les informations vous concernant ou si vous souhaitez vous désinscrire : [pierre.ribeaud@orange.fr](mailto:pierre.ribeaud@orange.fr)